



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°253/2022

Modification du Plan de Financement de la Convention de financement des études de projet (PRO) et de la réalisation (REA) du Pôle d'Échange Multimodal de Menton – Approbation Avenant N°1

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRES
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé
- SAORGE :** Mme Brigitte BRES
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : **21 DEC. 2022**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-253-2022-DE
Date de délivrance : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n°253/2022

OBJET : Modification du Plan de Financement de la Convention de financement des études de projet (PRO) et de la réalisation (REA) du Pôle d'Échange Multimodal de Menton – Approbation Avenant N°1

RAPPORTEUR : M. Le Président

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 07 juillet 2021 a validé l'avenant n°1 à la convention relative au financement des études de projet (PRO) et des travaux de réalisation (REA) du Pôle d'Échange Multimodal de Menton.

Cet avenant n°1 avait principalement pour objet la validation du nouveau plan de financement de cette opération intégrant les différents surcoûts liés aux modifications nécessaires à la bonne exécution du projet ainsi qu'à la prise en compte des résultats des appels d'offres. L'ensemble de ces éléments portant un montant de l'opération de 20.827 M€ à 24.567 M€ avec une participation de la CARF de 6.436 M€ à 9.080 M€.

Compte-tenu du retard constaté dans l'exécution des travaux, les différents partenaires ont souhaité sécuriser le financement FEDER octroyé sur ce projet. Ce projet d'avenant n°1 n'a donc finalement pas été signé mais a souhaité être modifié en intégrant les nouvelles modalités de versement du fond FEDER négociées avec la Région Sud, gestionnaire de ces fonds.

A savoir, une prise en compte de l'ensemble des travaux réalisés jusqu'au 1^{er} juin 2023 sur le périmètre FEDER en lieu et place du 1^{er} juin 2022, avec une date d'éligibilité des dépenses de l'opération repoussée en décembre 2023. La modification de cet avenant n°1 prend également en compte un réajustement des coûts par postes de dépenses ainsi qu'un ajustement du montant total de l'opération.

Le montant de l'opération passant ainsi de 24.657 M€ à 24.449,438 € portant la participation de la CARF de 9.080 M€ à 9.079,560 €.

Vu l'avis favorable du CoPil en date du 12 juillet 2022 ;

Vu les avis de la commission transports du 21 novembre 2022, de la commission des finances du 28 novembre 2022 et du bureau communautaire du 02 décembre 2022 ;

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER cette nouvelle version de l'avenant n°1 à la convention relative au financement des Études de Projet (PRO) et des travaux de réalisation (REA) ;

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221215-253-2022-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022

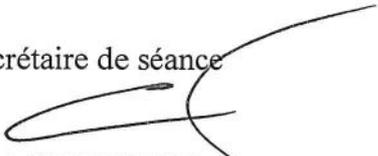
AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à cet avenant n°1 à la convention relative au financement des études de projet (PRO) et des travaux de réalisation (REA) du Pôle d'Échange Multimodal de Menton ;

DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2022 et suivants.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,


Yves JUHEL

